



SGCM-SSCM

Schweizerische Gesellschaft für Cannabis in der Medizin
Swiss Society of Cannabis in Medicine
Société Suisse du Cannabis en Médecine
Società Svizzera di Cannabis nella Medicina

Information aux patients



Foire aux questions (FAQ) sur les préparations médicales à base de cannabis

Chers lecteurs, chères lectrices,

Vous vous intéressez à l'utilisation du cannabis à usage médical. Dans la brochure d'information suivante, la SGCM-SSCM a rassemblé pour vous des questions et des réponses importantes sur les médicaments à base de cannabis.

www.sgcm-sscm.ch

QU'EST-CE QUE LE CANNABIS ET QUELS SONT SES EFFETS ?



Cannabis est le nom générique botanique latin du chanvre. Le cannabis est utilisé par l'homme depuis des millénaires : les fibres servent à fabriquer des cordes, les graines de l'huile, les fleurs séchées et les feuilles proches de la fleur permettent d'obtenir le haschisch (résine) et la marijuana (fleurs séchées). Parmi les principales substances contenues dans la plante de cannabis, on trouve – parmi de nombreux autres composants chimiques – les «cannabinoïdes», dont plus de 110 ont déjà été identifiés chimiquement. Les cannabinoïdes ont la capacité d'influencer

le système endocannabinoïde de l'organisme, un système de communication dans notre cerveau et notre corps. En agissant sur des récepteurs spécifiques de ce système, les cannabinoïdes peuvent influencer, entre autres, le système immunitaire, l'humeur, la mémoire, le sommeil et l'appétit.

Les deux principaux cannabinoïdes qui ont fait l'objet de la majorité des études scientifiques et qui sont utilisés dans la pratique pour un usage médical sont le delta-9-tétrahydrocannabinol (THC) et le cannabidiol (CBD).

- **Le tétrahydrocannabinol (THC = dronabinol)** a un effet analgésique et myorelaxant et est efficace contre les nausées et les vomissements. Le THC peut également stimuler l'appétit, réduire la pression intraoculaire et améliorer le sommeil. À fortes doses, la substance a un effet enivrant ; toutefois, à des doses thérapeutiques orales, cet effet psychoactif est plutôt rare.
- **Le cannabidiol (CBD)** a, entre autres, des effets antiépileptiques, anxiolytiques, anti-inflammatoires et relaxants. Même à fortes doses, cette substance ne provoque pas de sensation de «défonce». Au contraire, en combinaison avec le THC, le CBD peut réduire les effets psychoactifs de ce dernier.



QUELS SONT LES DOMAINES D'UTILISATION POSSIBLES DU CANNABIS À USAGE MÉDICAL ?

THC

- Spasticité ou crampes musculaires ; p.ex. en cas de sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique, paraplégie, paralysie cérébrale, maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer, etc.
- Douleurs chroniques ; p.ex. douleurs neuropathiques, douleurs tumorales, douleurs liées à la polyarthrite, fibromyalgie, migraines, céphalées, etc.
- Nausées, vomissements, perte d'appétit et amaigrissement ; p.ex. chez les patients atteints de cancer
- Maladies neurologiques ; p.ex. syndrome de Tourette, syndrome des jambes sans repos, dyskinésies, etc.
- Glaucome (pression intraoculaire élevée)
- Troubles du sommeil

CBD

- Formes d'épilepsie précoces et résistantes au traitement (syndrome de Dravet, syndrome de Lennox-Gastaut)
- Troubles anxieux et attaques de panique
- Inflammations et douleurs chroniques
- Tensions musculaires
- Troubles dépressifs
- Soulagement des symptômes lors du sevrage d'autres médicaments

QUELS EFFETS PEUVENT ÊTRE OBSERVÉS APRÈS LA PRISE DE PRÉPARATIONS À BASE DE CANNABIS ?



L'effet des préparations à base de cannabis est très individuel et dépend de la dose. Le taux de non-réponse aux préparations de cannabis contenant du THC est d'environ 30%. Cela signifie que chez environ 30% des patients, il n'y a pas d'effet du tout ou que seuls

des effets secondaires indésirables apparaissent. Une thérapie avec une préparation médicale de cannabis peut donc être considérée dans tous les cas comme un essai thérapeutique individuel.



QUELLES SONT LES PRÉPARATIONS À BASE DE CANNABIS DISPONIBLES EN SUISSE ?



Plusieurs préparations médicinales à base de cannabis sont disponibles en Suisse. Il s'agit de solutions huileuses (ou de capsules) contenant du THC pur (dronabinol) ou du CBD, ainsi que d'extraits naturels de cannabis sous forme de teintures et d'huiles. Ceux-ci sont pour la plupart destinés à la prise orale ou à l'application dans la cavité buccale (spray buccal Sativex®).

Parmi les médicaments à base de cannabis disponibles en Suisse, on compte actuellement deux préparations prêtes à l'emploi enregistrées par Swissmedic : Sativex®, autorisé pour le traitement de la spasticité en cas de sclérose en plaques, et Epidyolex®, autorisé comme traitement complémentaire des crises convulsives chez les enfants à partir de 2 ans atteints des formes d'épilepsie Lennox-Gastaut et Dravet.

De nombreuses préparations magistrales fabriquées par des pharmacies spécialisées en Suisse sont également disponibles. Celles-ci se distinguent par leur composition (différents rapports de concentration de THC et de CBD) et par leur support. Une liste complète des préparations actuellement disponibles est disponible sur le site Internet de la SGCM-SSCM, sous la rubrique *Recommandations thérapeutiques*.

Le choix de la préparation la plus appropriée pour chaque patient(e) doit être discuté au cas par cas.

Remarque : dans la liste des préparations, seules sont mentionnées les préparations magistrales fabriquées par une pharmacie certifiée dans le respect des normes GMP ou autorisées par Swissmedic. Les préparations de cannabis en vente libre ne sont pas classées comme médicaments et ne peuvent donc pas être prescrites. Ces produits ne sont pas soumis à une assurance qualité ou à des exigences minimales en matière de contenu, ce qui ne permet pas leur utilisation médicale à l'heure actuelle.

Pour obtenir des préparations contenant du THC, les patients ont besoin d'une ordonnance de stupéfiants. Une autorisation de l'OFSP n'est plus nécessaire depuis le 1^{er} août 2022. En outre, dans le cadre d'une prescription, les médecins sont tenus de transmettre à l'OFSP des informations sur le traitement via un système de déclaration en ligne (www.gate.bag.admin.ch/mecanna). Pour les préparations de CBD pur (sans THC), une ordonnance médicale normale suffit.

COMMENT LES PRÉPARATIONS DE CANNABIS SONT-ELLES DOSÉES ?



Le dosage thérapeutique optimal de THC doit être déterminé individuellement. Les doses orales journalières typiques de THC varient généralement – en fonction de la réponse et de la tolérance – entre 2,5 mg et 30 mg de THC (max. 50 mg de THC/jour, rarement plus), généralement répartis en plusieurs prises. La dose orale maximale par prise est de 10 mg de THC (rarement plus).

La recherche de la dose adéquate peut durer deux semaines ou plus. Il est important de commencer par un dosage oral bas, p.ex. 2,5 mg de THC 2 à 3 fois par jour, ou plus bas (p.ex. chez les patients âgés). Il est recommandé de prendre la toute première dose le soir. Ensuite, le dosage peut être augmenté lentement jusqu'à l'effet souhaité, en fonction de l'effet et de la tolérance. La devise est : «Start low, go slow, stay low». En d'autres termes : «Commencez par une petite dose, augmentez lentement et maintenez la dose aussi faible que possible».

L'effet du THC pris par voie orale se fait sentir au bout de 30 à 90 minutes et dure de 4 à 6 heures. Cela signifie qu'il faut souvent doser plusieurs fois par jour pour obtenir un effet suffisant tout au long de la journée.

Selon les symptômes, des doses sporadiques peuvent toutefois suffire en cas de besoin.

Dans le cas du CBD, la fourchette de dosage est très large, des doses orales allant jusqu'à plus de 1000 mg de CBD/jour ont été utilisées dans des études. Chez les enfants souffrant de formes d'épilepsie résistantes au traitement (p.ex. syndrome de Dravet, syndrome de Lennox-Gastaut), les études ont utilisé des doses orales comprises entre 2 et 5, voire 50 mg de CBD/kg de poids corporel/jour, réparties en plusieurs prises.

Pour la plupart des autres indications, il n'existe pas de recommandations de dosage basées sur l'évidence. Dans la pratique, des dosages oraux de CBD compris entre 2,5 mg et 100 mg de CBD/jour (parfois répartis en plusieurs prises) sont souvent prescrits.





Y A-T-IL DES CONTRE-INDICATIONS AU THC ET AU CBD ?

Les contre-indications absolues des préparations médicinales de cannabis sont l'allergie ou l'hypersensibilité au cannabis ou au THC, au CBD ou aux substances annexes liées à la fabrication. L'utilisation est déconseillée pendant la grossesse et l'allaitement. En ce qui concerne le THC, les indications sont en outre strictes en cas de maladies psychiatriques graves, de maladies cardiovasculaires graves, d'addictions préexistantes et chez les enfants et les adolescents.

QUELLES SONT LES INTERACTIONS POSSIBLES AVEC D'AUTRES MÉDICAMENTS ?



Les préparations médicales à base de cannabis peuvent presque toujours être utilisées en complément des médicaments existants. Dans certains cas, il est toutefois nécessaire d'adapter les doses en raison des effets renforçants ou atténuants des préparations à base de cannabis ou des médicaments existants. Il est important que les adaptations de la dose se fassent exclusivement en

concertation avec le médecin. Pour des raisons de sécurité, il ne faut jamais le faire soi-même.

En ce qui concerne le CBD, la prise simultanée de médicaments anticoagulants Marcoumar® (phenprocoumone) et Sintrom® (acénocoumarol) est notée comme dangereuse.

QUELS SONT LES EFFETS SECONDAIRES DES PRÉPARATIONS À BASE DE CANNABIS ?



Bien que les préparations médicales à base de cannabis soient globalement bien tolérées, des effets secondaires peuvent survenir. Il convient de distinguer les effets secondaires du THC de ceux du CBD.

Parmi les effets secondaires possibles du THC, on trouve notamment :

- Fatigue, étourdissement, vertiges
- Sécheresse de la bouche, yeux rouges
- Tachycardie, baisse de la tension artérielle
- Nausées, diarrhée
- Maux de tête
- Augmentation de l'appétit
- Sensations sensorielles accrues, voire hallucinations

Parmi les effets secondaires possibles du CBD, on trouve notamment :

- Fatigue, somnolence, sédation
- Diminution de l'appétit
- Augmentation (réversible) des enzymes hépatiques

Les effets secondaires sont individuels, se produisent surtout au début du traitement et sont généralement passagers. Afin de prévenir les effets secondaires, il est important d'introduire lentement le dosage, en particulier celui du THC. Si des effets indésirables surviennent malgré tout, ils doivent absolument être discutés avec le médecin traitant. Il faut évaluer au cas par cas si un maintien de la dose, une réduction de la dose ou éventuellement un arrêt du traitement sont envisageables.

Toxicité : en comparaison avec certains autres médicaments, les préparations médicamenteuses à base de cannabis présentent une faible toxicité. Des doses mortelles chez l'homme ne sont pas connues à ce jour.

Développement d'une dépendance : le risque est extrêmement faible si l'utilisation médicale est correcte.

QU'EN EST-IL DE LA CAPACITÉ ET DE L'APTITUDE À CONDUIRE EN CAS DE PRISE DE PRÉPARATIONS À BASE DE CANNABIS ?



La prise de THC et/ou de CBD peut influencer la capacité et l'aptitude à conduire. Avant de prendre la route, il est donc indispensable de discuter de ce sujet avec son médecin traitant.



QU'EN EST-IL DE LA PRISE EN CHARGE DES PRÉPARATIONS À BASE DE CANNABIS PAR L'ASSURANCE MALADIE ?

Les caisses d'assurance maladie en Suisse (aussi bien l'assurance de base que les assurances complémentaires) ne sont pas obligées de prendre en charge les coûts d'une thérapie au cannabis. Le médecin traitant peut toutefois adresser une demande de garantie de prise en charge des coûts à l'assurance. Les caisses d'assurance maladie exigent parfois une tentative de thérapie autofinancée au début, prennent en charge les coûts pour une période déterminée ou participent avec un forfait. En l'absence de garantie de prise en charge par la caisse-maladie, les frais de thérapie doivent être financés par le patient lui-même.



SONT DES VOYAGES À L'ÉTRANGER POSSIBLE AVEC DES PRÉPARATIONS DE CANNABIS MÉDICAL ?

Chaque pays a sa propre législation sur les stupéfiants. Il est donc important, dans tous les cas, de contacter au préalable l'ambassade ou le consulat du pays de destination avant d'emporter éventuellement du cannabis médical à l'étranger.

Pour les voyages dans l'espace Schengen, il est en outre possible de faire établir par le médecin une attestation officielle autorisant le port de la préparation prête à l'emploi Sativex® (stupéfiant) autorisée par Swissmedic.

COMMENT PROCÉDER POUR OBTENIR UNE PRÉPARATION MÉDICALE DE CANNABIS ?



Les préparations médicales à base de cannabis sont soumises à une ordonnance. Il est donc nécessaire de discuter avec son médecin traitant (médecin de famille, spécialiste) de son souhait de suivre une thérapie au cannabis et de se conformer strictement à ses instructions. Il est notamment important que toute modification de la dose se fasse exclusivement sur avis médical. En outre, il ne faut en aucun cas arrêter ou prendre d'autres médicaments sans l'accord du médecin.

Il convient de noter que les préparations de cannabis en vente libre ne sont pas classées comme médicaments et ne peuvent donc pas être prescrites. Ces produits ne sont pas soumis à une assurance qualité ou à des exigences minimales en matière de contenu, ce qui ne permet pas leur utilisation médicale à l'heure actuelle.



OÙ TROUVER DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE CANNABIS MÉDICAL ?

Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu des sites Internet recommandés ainsi que des livres contenant des informations supplémentaires sur le thème du cannabis médical.

Liens

- www.sgcm-sscm.ch
Société Suisse pour le Cannabis en Médecine, SGCM-SSCM
- www.cannabis-med.org
Association internationale pour les médicaments à base de cannabinoïdes, IACM
- www.praxis-suchtmedizin.ch
Forum suisse de médecine de l'addiction
(voir sous-chapitre «Les cannabinoïdes en médecine»
sous «Cannabis»)
- www.medcan.ch
Association Cannabis Médical Suisse, Medcan
(organisation de patients)

Livres

- Fankhauser M. und Eigenmann D. E. : Cannabis in der Medizin – Geschichte, Praxis, Perspektiven. Editions Nachtschatten, 2020
- Cremer-Schaeffer P. : Cannabis – Ce que l'on sait et ce que l'on devrait savoir. Hirzel S. Verlag, 2017
- Grotenhermen F. : Hanf als Medizin – Le chanvre en tant que médicament – Un guide pratique. Editions Nachtschatten, 2017
- Grotenhermen F. : Cannabis contre le cancer. Editions Nachtschatten, 2017
- Zimmer L., Morgan J.P., Bröckers M. : Cannabis Mythen – Cannabis Fakten. Nachtschatten Verlag, 2004
- Müller-Vahl K. und Grotenhermen F. (Hrsg.) : Cannabis et cannabinoïdes en médecine. Medizinisch Wissenschaftliche Verlagsgesellschaft, 2020
- Hoch E., Friemel C.M., Schneider M. : Cannabis, potentiel et risque, un état des lieux scientifique. état des lieux. Springer Verlag, 2018

Société Suisse pour le Cannabis en Médecine (SGCM-SSCM)
Etat : 27.09.2022



SGCM-SSCM

Schweizerische Gesellschaft für Cannabis in der Medizin
Swiss Society of Cannabis in Medicine
Société Suisse du Cannabis en Médecine
Società Svizzera di Cannabis nella Medicina

Secrétariat :

Prof. Dr. pharm. R. Brenneisen, Frikartweg 9A, 3006 Berne
Journal : Medical Cannabis and Cannabinoids
Compte PC : 15-517638-1



www.sgcm-sscm.ch



info@sgcm-sscm.ch

En collaboration avec :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Konferenz der kantonalen Gesundheits-
direktorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs
cantonaux de la santé
Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali della sanità